

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 8 juillet DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 11h00 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : M. Dominique LEGO,
Mme Catherine DUVALLET,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°25/07/PV du 2 juillet 2025.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoit BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Christophe THIESSE, Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie, CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX,

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Dominique LEGO,
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

8 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION

3 juillet 2025

DATE D'AFFICHAGE

10 juillet 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

3

PROCURATION(S)

0

VOTANTS

3

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 6

ADHÉSION A L'ASSOCIATION SIEL BLEU

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente expose au Conseil d'administration :

SIEL BLEU est une association à but non-lucratif, qui donne la possibilité à chacun, quels que soient ses capacités, son lieu de vie et sa situation financière, d'améliorer sa santé et son bien-être tout au long de sa vie.

L'activité physique, la sensibilisation à une meilleure alimentation et au comportement éco-responsable sont les principaux outils de cet accompagnement, créateur de lien social.

L'association SIEL BLEU donne la possibilité à chaque personne de participer à ces activités en fonction de ses envies et de ses besoins.

L'adhésion à cette association permet au CCAS de proposer des activités physiques adaptées et de bien-être tout au long de l'année.

En 2024, ce projet a permis à 70 personnes de plus de 60 ans de bénéficier de 120 séances sportives et de conseil en nutrition. Le cout des séances est pris en charge par la Conférence des Financeurs.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à adhérer à l'association SIEL BLEU,
- **INSCRIRE** le montant de l'adhésion au budget.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à adhérer à l'association SIEL BLEU,
- **INSCRIT à l'unanimité** le montant de l'adhésion au budget.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signés au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES